AGENCE : MULHOUSE
Votre interlocuteur Apave : Bernard LETZELTER
Email : bernard.letzelter@apave.com
Tél : 0634103917

DIR INTER DOUANES DU GRAND EST
A l'attention de : Claire SCHLUMBERGER

Email : claire.schlumberger@finances.gouv.fr
Tél : 0647232198

RAPPORT INITIAL DE CONTROLE TECHNIQUE

Relogement de la division - Avenue de Bâle, Lysbuchel (B3F) - SAINT LOUIS



N° D'AFFAIRE : C26324069
N° CHRONO : 2

CE RAPPORT
A ETE VALIDE PAR LE
CHARGE D'AFFAIRE LE
20/10/2026

SIGNATURE
SCHWOB Herve

CHANTIER

98 avenue de Bâle

68303 SAINT LOUIS

2

OBSERVATIONS

Apave Infrastructures et Construction France, Société par actions simplifiée
sis 6 Rue du Général Audran 92412 COURBEVOIE cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 903 869 071

OBJECTIFS DU RAPPORT

Le présent rapport donne l'avis du contrôleur technique sur les ouvrages concernés par sa mission au stade de la conception, sur la base des éléments transmis et mentionnés au § Documents examinés.
Le dossier examiné a été reçu :
Avant envoi du dossier de consultation des entreprises

MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE CONFIEES

Les missions objet de notre contrat de contrôle technique sont les suivantes :

L	Solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables
STI	Sécurité des personnes dans les bâtiments à usage professionnel
Pv	Récolement procès-verbaux fonctionnem...

ETENDUE DES MISSIONS

Conformément à notre contrat, l'étendue des missions est précisée pour les éléments de mission ci-dessous :
L - Sont exclus de la prestation (sauf conditions particulières) :
- les travaux relatifs aux phases provisoires de chantier et les sollicitations associées ;
- l'examen de la solidité des ouvrages au regard des risques naturels à caractère exceptionnel (cyclones, tempêtes, inondations, séismes, avalanches, ...) ;
- les risques liés à une modification des caractéristiques du sous-sol (cas d'exploitation minière en fonctionnement ou d'évolution des caractéristiques du sol du fait de la présence de vestiges miniers ou de carrières) ;
- les risques technologiques (explosion, ...) ;
- l'examen des revêtements de sols ;
- les aménagements spécifiques des activités professionnelles ;
- la contamination fongique, chimique ou biologique des matériaux ;
- les ouvrages et éléments d'équipement relatifs au nettoyage, à l'entretien, à la maintenance des constructions.

STI - Sont exclus de la prestation :
- La solidité des ouvrages ou éléments d'équipement qui est réputée acquise ;
- La protection contre les rayonnements ionisants ;
- Les équipements de travail (levage, machine) et leurs dispositifs d'accès ;
- La vérification des ouvrages au regard de la réglementation ICPE (code de l'environnement Livre V –Titre 1er et décrets d'application) ;
- Les installations de production d'énergie électrique et leurs raccordements (éolien, photovoltaïque) ;
- Les vérifications relatives au respect des dispositions de protection vis-à-vis des risques naturels (foudre, ...) et technologiques.
Ascenseurs : la mission ne comporte pas les contrôles réalisés dans le cadre de l'évaluation de conformité en application des articles R134-16 à R134-34 du CCH, ni la vérification de conformité de l'installation existante aux exigences de mise en sécurité des ascenseurs en application des articles R134-1 à R134-5.

Pv - Sont exclues de la prestation, Les installations à caractère industrielles ou relatives à une activité professionnelle spécifique.

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES 4
2. DESCRIPTION DE L'OPERATION 5
3. SYNTHESE DES AVIS 6
4. AVIS AU STADE CONCEPTION 8
5. DONNEES ATTENDUES PAR LE CONTROLEUR TECHNIQUE 15
6. DOCUMENTS EXAMINES 17
7. DIFFUSION 17

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 OPERATION

Relogement de la division - Avenue de Bâle, Lysbuchel (B3F)
CONTROLE TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS

Permis de construire ou autorisation administrative

Nous ne disposons pas de la date de dépôt de la demande d'autorisation administrative.
A défaut nous avons pris en compte une date de référence pour le choix de la réglementation applicable.
Cette date est à confirmer par la Maîtrise d'ouvrage.
Date de référence prise par défaut : 24/07/2026

Selon les éléments communiqués par le maître d'ouvrage

- Date prévisionnelle de début de chantier : 01/12/2026
- Montant prévu des travaux : 193 500 € HT
- Durée prévisionnelle du chantier : 6 mois

Classement réglementaire :

- Lieux de travail : h < à 8m

1.2 MAITRISE D'OUVRAGE

Maître d'Ouvrage : DIR INTER DOUANES DU GRAND EST
25 AVENUE FOCH
57000 METZ

2. DESCRIPTION DE L'OPERATION

2.1 DESTINATION DES LOCAUX

Pour l'établissement du présent rapport, la destination des ouvrages portés à notre connaissance prend en compte les usages suivants :
Bureau : Public, administrations

2.2 DESCRIPTION DU PROGRAMME DES TRAVAUX



Travaux de relogement de la division au sein du site douanier de Lysbuchel (B3F).
Consistance des travaux :
- démolition ponctuelles et localisées,
- création de murs maçonnés enduits,
- remplacement de menuiseries,
- aménagements intérieurs,
- travaux d'électricité,
- travaux de chauffage, climatisation, ventilation et plomberie.

Option :
- installation d'une pompe à chaleur,
- extension du réseau de climatisation.

3. SYNTHESE DES AVIS

3.1 PAR OUVRAGE

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique nos avis sur ouvrage dans le cadre des missions confiées



ENVIRONNEMENT ET GEOGRAPHIE

Diagnostic



VERIFICATIONS TECHNIQUES QUI INCOMBENT AUX CONSTRUCTEURS

PV d'essais de fonctionnement des installations



STRUCTURE EN MACONNERIE

Dispositions générales



MENUISERIES EXTERIEURES

En bois



REVÊTEMENT D'IMPERMEABILISATION

A base d'enduit de mortier



DISPOSITIONS GENERALES DES GARDE-CORPS



CLOISONS

Maçonnées



PRODUCTION DE CHALEUR ET/ OU DE FROID

Dispositions générales

3.2 PAR EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les exigences réglementaires potentiellement non respectées sur le projet

STI - Sécurité des personnes dans les bâtiments à usage professionnel

REFERENTIEL APPLICABLE (H > 8m) – (R.4214-5 à R.4214-8, R. 4214-20, R.4216-1 à R.4216-30)	

4. AVIS AU STADE CONCEPTION

4.1 CODIFICATION DE NOS AVIS

Ceux-ci sont exprimés sous la forme suivante :

Avis Favorables (F) :
Ils sont donnés par rapport aux informations figurant dans le dossier qui nous est soumis. Ces avis seront confirmés en fonction des éléments qui nous seront proposés lors de la phase exécution.

Avis Défavorables (D)
Lorsque les informations figurant dans les documents examinés montrent un risque anormal vis-à-vis d'un aléa technique du fait d'un écart relevé selon les référentiels associés à l'une de nos missions, de la pérennité de l' ouvrage, des dispositions contraires aux règles de l'art, règles de calculs, DTU, normes.

Avis Suspendus (S) :
Lorsque les informations figurant dans les documents examinés sont insuffisantes pour nous permettre de nous prononcer (manque de précisions, ambigüité, absence de document,…). Il deviendra automatiquement défavorable si les précisions demandées et reconnues satisfaisantes ne sont pas fournies dans des délais compatibles avec la réalisation des travaux.

Hors Mission (HM)
Elément ne faisant pas partie des marchés de travaux nous étant communiqués ou hors du cadre de notre mission.

Sans Objet (SO)
Elément Sans Objet dans le cadre du projet

Pour Mémoire (PM)
Exigence réglementaire pour mémoire

4.2 Avis sur les ouvrages

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis	AVIS
ENSEMBLE DU BATIMENT / TOUS LES OUVRAGES		
ENVIRONNEMENT ET GEOGRAPHIE		
Diagnostic	**F**	*DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_CCTP_LOT2 G.O..pdf*, *DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_PLANS AMENAGEMENT*, *DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_PLANS EXISTANTS*, *DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_CCTP_LOT1 DEMOL.pdf* Dans le hangar, 4 ouvertures vont être rebouchées avec des murs en parpaings creux. **N°O1 - 2** Il conviendra à l'entreprise chargée des travaux de s'assurer que le dallage existant du hangar soit en capacité à reprendre les charges induites par ces ouvrages.
VERIFICATIONS TECHNIQUES QUI INCOMBENT AUX CONSTRUCTEURS		
PV d'essais de fonctionnement des installations	**F**	*DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_CCTP_LOT3 ELEC.pdf*, *DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_CCTP_LOT4 CVC* **N°O9 - 2** Les procès verbaux d'essais de fonctionnement des installations, nous seront transmis, en fin de phase exécution. *Données attendues :* PV concernant les Pompes à chaleur Air/Air PV concernant les installations électriques des services généraux
STRUCTURE		
STRUCTURE EN MACONNERIE		
Dispositions générales	**F**	*DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_CCTP_LOT2 G.O..pdf* Le mur de la douche, ayant subi un dégât des eaux, sera repris. **N°O2 - 2** Il convient de nous transmettre le dossier technique des ouvrages de reprises (plans EXE, fiches techniques des produits du complexe d'étanchéité).

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis	AVIS
		Données attendues : Aptitude à l'emploi des choix techniques de conception à justifier Aptitude à l'emploi des produits à justifier Nature et résultat des autocontrôles
MENUISERIES EXTERIEURES		
MENUISERIES EXTERIEURES		
En bois	**F**	*DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_CCTP_LOT2 G.O..pdf* La porte d'entrée, RDC Division, sera remplacée. **N°O5 - 2** Nous transmettre la fiche technique du fabricant et le croquis de pose d'exécution. *Données attendues :* Composants de la fenêtres (matériau, …) Dispositions constructives des menuiseries Vérifications techniques qui incombent aux constructeurs
FACADES		
REVÊTEMENT D'IMPERMEABILISATION		
A base d'enduit de mortier	**F**	*DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_CCTP_LOT2 G.O..pdf* Dans le hangar, 4 ouvertures seront rebouchées. **N°O3 - 2** Après réalisation des murs en parpaings, ces derniers recevront un enduit d'imperméabilisation monomasse. Les fiches techniques des produit mis en oeuvre seront fournies, pour avis. *Données attendues :* Descriptif des composants Système d'imperméabilisation par enduit
GARDE-CORPS RAPPORTES		
DISPOSITIONS GENERALES DES GARDE-CORPS	**F**	*DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_CCTP_LOT2 G.O..pdf* Des garde-corps et mains courantes seront posés dans la cour de service (BSI et division) ainsi que sur la toiture-terrasse.

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis	AVIS
		N°O6 - 2 Les ouvrages devront être conformes à la norme NF P 01-012. Les plans d'exécution seront fournis pour avis, avant mise en fabrication. *Données attendues :* Référentiel retenu Dispositions constructives des garde-corps Vérifications techniques qui incombent aux constructeurs
DISTRIBUTION		
CLOISONS		
Maçonnées	**F**	*DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_CCTP_LOT2 G.O..pdf* Une porte sera créée, dans un mur, pour l'accès au futur local ménage, au R+1. **N°O4 - 2** Il conviendra de nous transmettre le dossier technique de l'ouvrage (plan EXE si besoin de réaliser un linteau), l'entreprise chargée des travaux devra s'assurer du rôle porteur (ou non) de ce mur.
GENIE CLIMATIQUE		
PRODUCTION DE CHALEUR ET/ OU DE FROID		
Dispositions générales	**F**	*DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_CCTP_LOT4 CVC*, *DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_PLANS CHAUFFAGE CLIMATISATION* En complément de l'installation existante, il est prévu, la mise en place d'une pompe à chaleur réversible permettant d'assurer le chauffage et le rafraîchissement des locaux concernés par le projet, à savoir la salle d'ordre et la salle de réunion, au R+1 et au RDC. **N°O10 - 1** Le dossier technique des appareillages nous sera transmis. Le PV de bon fonctionnement sera fourni en phase réception.

4.3 Avis sur exigences réglementaires - Sécurité des personnes dans les bâtiments à usage professionnel

EXIGENCES/LOCALISATION	AVIS

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX LIEUX DE TRAVAIL **Code du travail**		
REFERENTIEL APPLICABLE (H > 8m) (R.4214-5 à R.4214-8, R.4214-20, R.4216-1 à R.4216-30)		
	S	*DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_PLANS ELECTRICITE*, *DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_CCTP_LOT3 ELEC.pdf* Si la hauteur du dernier plancher (niveau R+2) est située à plus de 8 m du sol, les dispositions applicables aux lieux de travail (article R4216-26) imposent l'encloisonnement de la cage d'escalier. Il convient de nous préciser la hauteur du plancher bas du dernier niveau. **N°E10 - 3** Disposition non justifiée depuis l'établissement du rapport préalable.
REFERENTIEL APPLICABLE (H > 8m) (R.4214-5 à R.4214-8, R.4214-20, R.4216-1 à R.4216-30)		
	S	*DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_PLANS ELECTRICITE*, *DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_CCTP_LOT3 ELEC.pdf* Si l'escalier devait être encloisonné, le tableau de distribution de courant fort situé sur le palier du R+1 devrait être positionné en dehors du volume d'encloisonnement. **N°E10 - 4** Disposition non justifiée depuis l'établissement du rapport préalable.
CONSTRUCTION APPLICABLE AUX LIEUX DE TRAVAIL **Code du travail**		
DESSERTE DU BATIMENT (R.4216-2 et R.4216-25)		
	SO	*DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_PLANS EXISTANTS*, *DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_PLANS AMENAGEMENT* Existante, non modifiée.
LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE (R. 4216-21 à 23 et Art 6.3 05/08/1992)		
Isolement des locaux	**F**	*DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_CCTP_LOT2 G.O..pdf* Des locaux de stockage et de ménage sont identifiés dans le projet. **N°E4 - 2** Ils possèderont des parois CF 1h00, des portes CF1/2h, avec ferme-portes seront posées. Les portes avec oculus vitrés devront être visées par un avis technique, les fiches techniques devront nous parvenir.
DEGAGEMENTS - DISPOSITIONS GENERALES (R.4216-2 à 12)		

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
	SO	Existants, non modifiés.
DEGAGEMENTS - SORTIES (R.4227-6 et 7, R.4214-20)		
	SO	Existantes, non modifiées.
DEGAGEMENTS- ESCALIERS (R.4227-9 à 12)		
Rampe(s) ou main-courante(s) (R.4227-10)	F	*DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_CCTP_LOT2 G.O..pdf* Des rampes et mains courantes seront posées sur les escaliers extérieurs. **N°E7 - 2** Elles devront être conçues conformément à la norme NF P 01-012.
MOYENS DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE R.4216-30		
SYSTEME D'ALARME SONORE (R.4227-34 à 36)		
Équipement d'alarme (Art. 14 04/11/93)		
Choix de l'équipement	F	*DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_CCTP_LOT3 ELEC.pdf* Une alarme de type 4 est existante. Dans le cadre du réaménagement du R+1, elle recevra une extension du système actuel fonctionnel. **N°E9 - 2** Il convient, à l'entreprise chargée des travaux, de nous transmettre le dossier technique de la nouvelle installation avec les plans d'implantation des équipements.
PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LES COURANTS ELECTRIQUES Décret n°2010-1017 du 30/08/2010		
OBLIGATIONS GENERALES DU MAITRE D'OUVRAGE (Section I)		
Dossier technique (R4215-2)	F	*DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_CCTP_LOT3 ELEC.pdf*, *DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_PLANS ELECTRICITE*

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
		N°E1 - 2 Comme prévu au CCTP, avant la phase EXE, les schémas électriques, la note de calcul et un plan d'implantation du matériel électrique (incluant l'éclairage de sécurité, les arrêts d'urgence, l'éclairage normal, les prises de courant, l'implantation des tableaux électriques, etc.) seront fourni pour avis.
CONCEPTION ET REALISATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES (Section 2)		
Eclairage de sécurité (R4215-17)	**F**	
ANNEXE : NORMES NF P 01-012		
DIMENSION DES GARDE-CORPS (NFP 01.012)		
	F	*DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_CCTP_LOT2 G.O..pdf* Le garde-corps de la toiture-terrasse sera conforme à la norme NF P 01-012. **N°E8 - 2** Les plans EXE seront transmis pour avis.

5. DONNEES ATTENDUES PAR LE CONTROLEUR TECHNIQUE

Il appartient au Maître d'ouvrage, au Maître d'œuvre et aux entreprises, de nous communiquer les données nécessaires à l'exercice de notre mission de contrôle technique. A ce stade nous avons identifié notamment les informations ci-dessous, à nous fournir avant exécution des ouvrages. Pendant la phase de réalisation des travaux, nous rappelons qu'il appartient aux constructeurs (architecte, maitre d'œuvre, entreprises) de nous transmettre les résultats des vérifications techniques qui leur incombent selon l'article R.125-19 du Code de la Construction et de l'habitation (procédures de contrôle de la qualité de réalisation, autocontrôles, …).

ENSEMBLE DU BATIMENT / TOUS LES OUVRAGES

VERIFICATIONS TECHNIQUES QUI INCOMBENT AUX CONSTRUCTEURS

PV d'essais de fonctionnement des installations

- PV concernant les Pompes à chaleur Air/Air
- PV concernant les installations électriques des services généraux

STRUCTURE

STRUCTURE EN MACONNERIE

Dispositions générales

- Aptitude à l'emploi des choix techniques de conception à justifier
- Aptitude à l'emploi des produits à justifier
- Nature et résultat des autocontrôles

MENUISERIES EXTERIEURES

MENUISERIES EXTERIEURES

En bois

- Composants de la fenêtres (matériau, …)

- Dispositions constructives des menuiseries
- Vérifications techniques qui incombent aux constructeurs

FACADES

REVÊTEMENT D'IMPERMEABILISATION

A base d'enduit de mortier

- Descriptif des composants
- Système d'imperméabilisation par enduit

GARDE-CORPS RAPPORTES

DISPOSITIONS GENERALES DES GARDE-CORPS

- Vérifications techniques qui incombent aux constructeurs
- Référentiel retenu
- Dispositions constructives des garde-corps

6. DOCUMENTS EXAMINES

Réf ou n°	Indice	Intitulé du document	Reçu le
		DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_PLANS AMENAGEMENT	16/10/2026
		DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_PLANS CHAUFFAGE CLIMATISATION	16/10/2026
		DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_PLANS ELECTRICITE	16/10/2026
		DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_PLANS EXISTANTS	16/10/2026
		DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_PLANS VENTILATION	16/10/2026

LBE INGÉNIERIE

Réf ou n°	Indice	Intitulé du document	Reçu le
		DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_APD_CCTP_LOT 2_ELECRICITE.pdf	08/09/2026
		DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_CCTP_LOT1 DEMOL.pdf	14/10/2026
		DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_CCTP_LOT2 G.O..pdf	14/10/2026
		DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_CCTP_LOT3 ELEC.pdf	14/10/2026
		DOUANES SAINT LOUIS_LYSBUCHEL_DCE_CCTP_LOT4 CVC	14/10/2026

7. DIFFUSION

DESTINATAIRE PRINCIPAL :

DIR INTER DOUANES DU GRAND EST
CLAIRE SCHLUMBERGER
claire.schlumberger@finances.gouv.fr

DESTINATAIRES EN COPIE :

LBE INGÉNIERIE
accueil@lbei.fr